



L'îlot z'enfants est une structure d'accueil à gestion associative et à participation parentale. Les parents ne sont pas simples consommateurs d'un service de garde mais bien acteurs de la vie de la structure.

Chacun apporte sa contribution, comme il le peut, et conserve ainsi sa place de premier éducateur de son enfant.

L'implication des parents est essentielle au bon fonctionnement du multi-accueil. Elle prend différentes formes en fonction des envies, disponibilités et compétences de chacun et s'organise à différents niveaux :

- ✓ **Après des enfants** : en lien avec l'équipe, en participant à l'accueil des enfants, aux différentes activités qui leur sont proposées, aux sorties... **Ce sont les temps de permanences.**
- ✓ **Sous forme de coup de mains divers** : bricolage, jardinage, entretien des jeux et jouets, courses... **en intégrant une commission.**
- ✓ **Au niveau associatif** : en participant aux réflexions et décisions concernant le devenir de la crèche et les modalités d'accueil des enfants **en devenant membre du conseil d'administration ou du Bureau de l'association.**

Les formes de participation parentale ne sont pas figées. Elles évoluent en fonction des besoins de la structure et des idées des parents. Il n'en existe donc pas de liste exhaustive.

Merci de compléter ce sondage :

Sous quelle(s) forme(s) souhaiteriez-vous participer au fonctionnement de la structure :

- Permanences au sein de la structure
- Permanences pour accompagner les enfants en sorties
  
- En intégrant une commission
  - Bricolage
  - Jardinage
  - Couture
  - Entretien (jeux, jouets, matériels)
  - Courses
  - Autres idées : .....
  
- Au niveau associatif
  - En intégrant le Conseil d'Administration** (groupe de parents qui a pour mission d'assurer, en lien avec la directrice, le bon fonctionnement de l'association en prenant des décisions qui concernent son présent et son avenir)
  
  - En intégrant le Bureau** (Sous groupe du Conseil d'Administration qui représente l'association dans les actes de la vie publique (embauches, signature de conventions...), et auprès des différents partenaires du multi-accueil ; les membres du Bureau se voient attribuer une fonction : co-président, trésorier, secrétaire... Ils mettent en œuvre avec la directrice les orientations prises en Conseil d'administration)

Date et signature :